

ARRAD
Assemblée générale du 12 mars 2010
Rapport des vérificateurs des comptes

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, chers membres de notre association,

Nous, soussignés André Besançon et Claude Wastiel, avons vérifié en date du 19 janvier 2010 les comptes de l'année 2009 de l'association romande de radioprotection.

Nous avons constaté que :

- la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude;
- les comptes sont accompagnés de toutes les pièces justificatives nécessaires;
- sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous confirmons que les résultats du bouclage des comptes et l'état de la fortune de l'association correspondent à ce qui a été présenté dans le rapport du caissier;
- l'exercice 2009 se solde donc par une perte de CHF 1'032.05;
- le capital au 1er janvier 2010 s'élève à CHF 6'822.45

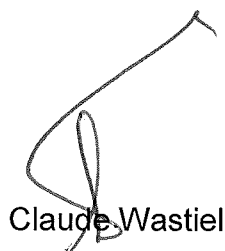
La perte de l'exercice 2009 s'explique par d'une part des passifs transitoires relatifs à la journée thématique 2008 comptabilisés en 2009 et d'autre part le coût assez important de la journée thématique 2009. Cette perte n'est pas critique étant donné le capital existant suffisamment confortable pour l'amortir.

En conclusion de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge au caissier et au comité.

Nous remercions le caissier pour son travail rigoureux et sa collaboration lors de la vérification des comptes.

Les vérificateurs


André Besançon


Claude Wastiel

Lausanne, le 12 mars 2010